

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE  
COMMUNE DE VENDIN-LES-BÉTHUNE

**Arrêté établissant le tableau annuel 2025 d'avancements de grades**

N° **0 2 2 \_ 2 0 2 5**

Le Maire de Vendin-Lez-Béthune,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2023-15 en date du 04 avril 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 13 mars 2023 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 28 septembre 2023 après avis du comité social territorial en date du 12 septembre 2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MARTIAUX Dominique	Adjointe technique principale de 2 <sup>nde</sup> classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
HELLEBOIS Cathy	ATSEM principale de 2 <sup>ème</sup> classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BROUARD Élodie	Adjointe administrative principale de 2 <sup>nde</sup> classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
GÉRARD Catherine	Rédacteur principal de 2 <sup>nde</sup> classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Vendin-Les-Béthune,  
Le 28 février 2025

Le Maire,



Sylvie MEYFROIDT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.